



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2013
Français
Original : anglais

**Soixante-huitième session
Deuxième Commission**

Questions renvoyées à la Deuxième Commission

Lettre datée du 20 septembre 2013, adressée au Président de la Deuxième Commission par le Président de l'Assemblée générale

J'ai l'honneur de vous informer des décisions qu'a prises l'Assemblée générale à la 2^e séance plénière de sa soixante-huitième session, tenue le 20 septembre 2013, en ce qui concerne les questions renvoyées à la Deuxième Commission (voir annexe).

J'appelle votre attention sur les parties pertinentes des sections III et IV du rapport du Bureau ([A/68/250](#)) concernant l'ordre du jour des grandes commissions.

J'appelle aussi votre attention sur les recommandations concernant l'organisation de la session figurant à la section II dudit rapport. Ces recommandations ont été également approuvées par l'Assemblée générale à sa 2^e séance plénière.

(Signé) John W. Ashe



Annexe

Questions renvoyées à la Deuxième Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

A. Promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies

2. Les technologies de l'information et des communications au service du développement [point 16].
3. Questions de politique macroéconomique [point 17] :
 - a) Commerce international et développement;
 - b) Système financier international et développement;
 - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement;
 - d) Produits de base.
4. Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 [point 18].
5. Développement durable [point 19] :
 - a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
 - b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement;
 - c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes;
 - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures;
 - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;
 - f) Convention sur la diversité biologique;
 - g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa première session universelle;
 - h) Harmonie avec la nature;
 - i) Développement durable dans les régions montagneuses;
 - j) Le rôle de la communauté internationale dans la prévention des risques radiologiques en Asie centrale;

6. Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) [point 20].
7. Mondialisation et interdépendance [point 21] :
 - a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance;
 - b) Science et technique au service du développement;
 - c) Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire;
 - d) Culture et développement.
8. Groupes de pays en situation particulière [point 22] :
 - a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés;
 - b) Conférence consacrée à l'examen décennal complet de l'application du Programme d'action d'Almaty.
9. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement [point 23] :
 - a) Activités relatives à la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017);
 - b) Participation des femmes au développement;
 - c) Mise en valeur des ressources humaines.
10. Activités opérationnelles de développement [point 24] :
 - a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
 - b) Coopération Sud-Sud.
11. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition [point 25].
12. Vers des partenariats mondiaux [point 26].

B. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

13. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles [point 61].

I. Questions d'organisation, questions administratives et autres questions

14. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 122].
15. Planification des programmes [point 135].